

Vendredi 16 avril 2010.
Conférence de presse Moldavie

Dans une salle de réunion de la prison. Beaucoup de journalistes présents. A la tribune, Robert Badinter, Alexandra Yuster, représentante de l'Unicef, le (nouveau) Ministre de la Justice.

« Monsieur le ministre de la justice, je suis venu ici, missionné par l'Unicef pour étudier les conditions de détention des mineurs. Je connais la difficulté de votre tâche et je sais que le Ministère de la justice n'est pas un chemin semé de pétales de rose. Il faut du courage politique pour changer les choses et votre tâche est considérable.

Il faut prendre en compte que les mineurs sont des êtres en devenir et non des adultes miniature avec des droits miniature. Nos sociétés ne sont pas jugées seulement sur la manière dont les institutions fonctionnent mais aussi sur la manière dont elles traitent leurs enfants délinquants. La démocratie ne se découpe pas en tranches et ne s'arrête pas à la porte des établissements pénitentiaires. Je rappelle que les principes régissant les conditions de détention sont constamment rappelés par le Conseil de l'Europe et décrits dans la Charte européenne des droits fondamentaux, elle-même intégrée au Traité de Lisbonne. Le respect de ces principes constitue un élément décisif lors de l'examen des candidatures d'entrée dans l'Union européenne.

Après notre visite de ce matin, je vois deux problèmes majeurs à résoudre. Il s'agit premièrement de l'amélioration des conditions juridiques du placement en détention provisoire des mineurs. Il revient au gouvernement et au Parlement moldaves de faire évoluer le droit et de s'assurer que les principes de la protection des mineurs sont respectés. Des principes sans lequel il ne peut y avoir de respect des droits de l'homme.

Le second problème relève des pratiques en cours dans la prison que nous venons de visiter. La détention des mineurs doit toujours être très limitée et différente de celle des adultes. Or, durant notre visite, nous avons pu constater que des mineurs sont détenus pendant une durée excessive et dans des conditions indignes.

Ce que j'ai vu ce matin avec vous, Monsieur le Ministre, heurte profondément la conscience humaine et les principes fondamentaux des droits de l'homme. Des enfants détenus trop nombreux dans un espace limité ; des conditions sanitaires indignes de notre époque ; des durées de détention provisoire bien trop longues...

Et puis il y a les cellules d'isolement que je viens de voir. Des caveaux de 4 m² au plus, peu éclairées, sans lit pour s'étendre pendant la journée, avec un trou en guise de toilette, placé juste en dessous du robinet utilise pour boire et se laver... Les détenus, enfants comme adultes, sont condamnés à faire deux pas dans un sens, deux pas dans l'autre, sans droit de promenade, sans visite, sans accès à la douche. Depuis que je visite des prisons, je n'ai rien vu de pire.

Je vous en conjure, Monsieur le ministre, fermez ces cellules ! Fermez-les sans attendre, dans les tout prochains jours !

La Moldavie est un pays qui a beaucoup souffert, c'est une raison de plus pour changer la situation. On dira que vous êtes laxistes, mais je vous encourage à agir et donner l'exemple plutôt qu'à ne rien faire et demeurer un contre exemple du respect des droits fondamentaux ».